

CHAPITRE R-4 : CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS

1. COMPÉTITION/ÉPREUVES

1.1. Deux Championnats Nationaux Juniors seront tenus annuellement.

1.1.1. Nationaux Juniors Elite - Groupes A et B

1.1.1.1. Ce championnat s'échelonnera sur une période de cinq (6) jours, soit du mardi au dimanche, et les installations de plongeon seront disponibles au cours de ces cinq (6) jours.

1.1.1.2. Il devrait y avoir un temps minimum de pratique de 9 heures par jour le mardi et mercredi, un temps minimum de pratique de 6 heures par jour le jeudi, préférentiellement réparties de sorte à ce que les plongeurs pratiquent à des heures similaires aux heures auxquelles ils compétitionneront.

1.1.1.3. Le comité hôte offrira des entraînements d'une durée minimale de 1½ heure mardi à jeudi, en s'assurant que chaque groupe ait l'opportunité de s'entraîner deux fois par jour.

1.1.1.4. Cette compétition débutera le jeudi soir.

1.1.2. Nationaux Juniors Développement - Groupes C et D

1.1.2.1. Ce championnat s'échelonnera sur une période de six (6) jours, soit du jeudi au dimanche, et les installations de plongeon seront disponibles au cours de ces six (6) jours.

1.1.2.2. Il devrait y avoir un temps minimum de pratique le mardi après-midi de quatre (4) heures et un temps minimum de pratique le mercredi et jeudi de 9 heures par jour, préférentiellement réparties de sorte à ce que les plongeurs pratiquent à des heures similaires aux heures auxquelles ils compétitionneront les trois jours suivants.

1.1.2.3. Le comité hôte offrira des entraînements d'une durée minimale d'une heure et demi mercredi et jeudi, en s'assurant que chaque groupe ait l'opportunité de s'entraîner deux fois par jour.

1.2. Chaque journée de compétition débutera par un minimum d'une heure et demi de pratique avant les épreuves, avec au moins une heure de pratique générale. Il y aura également un minimum d'une heure de pratique générale à la suite de la dernière épreuve de la journée, à l'exception de la dernière journée de compétition. Les horaires de pratique durant les jours de compétition seront orientés afin d'offrir au moins 30 minutes (et un maximum d'une heure) de pratique réservée (compétiteurs de la prochaine épreuve seulement) avant chaque épreuve dépendant du nombre de plongeurs et des tremplins disponibles pour l'épreuve.

1.3. Aucune épreuve ne débutera avant 9 h.

2. RÈGLEMENTS TECHNIQUES

- 2.1. Lorsque l'horaire final des épreuves a été distribué à tous les clubs participants, une épreuve ne peut avoir lieu plus d'une demi-heure (30 min) avant l'heure indiquée sur l'horaire.
- 2.2. Les plongeurs de la catégorie A et B exécutent une liste complète lors des préliminaires, commençant avec les optionnels, suivi des plongeurs de bases. La liste de plongeurs lors de la finale est composée des optionnels seulement. Les 12 meilleurs plongeurs des préliminaires accéderont à la finale. Le pointage des plongeurs des bases sera ajouté au pointage de la finale. Après la coupure du nombre d'athlètes en vue de la session finale, l'ordre des plongeurs lors de la finale sera inversé déterminé par les pointages des préliminaires.
- 2.3. Les plongeurs de la catégorie C et D exécutent lors des épreuves les plongeurs indiqués dans les tableaux appropriés la section exigences requises aux liste de plongeurs juniors. (R-4 3.1 et 3.2)
- 2.4. La modification aux feuilles de plongeurs entre les préliminaires et finale sera en accord avec le règlement FINA (D4.6). La modification aux feuilles de plongeurs avant les préliminaires, pour toutes les catégories, sera en accord avec les règlements de *DPC*. (R-1 5.4.6)
- 2.5. Lors du Championnat national junior, un minimum de trente (30) minutes de pratique sera accordé entre les épreuves. Aucune pratique ne sera permise dans la piscine jusqu'à la conclusion des deux épreuves simultanées. La pratique est permise durant les coupures pour ceux qualifiés pour la finale.

3. EXIGENCES REQUISES AUX LISTES DE PLONGEURS JUNIORS

3.1 Exigences pour la catégorie « D »

3.1.1 Catégories d'âge. (Tableau 7)

- « D1 », 10 ans et moins dans l'année de compétition
- « D2 », 11 ans dans l'année de compétition
- Catégories d'âge pour la durée du livre des règlements, voir le tableau 7.

3.1.2 Épreuves préliminaires pour la catégorie « D ».

- Il y aura une épreuve préliminaire « D1 » et une épreuve préliminaire « D2 »
- Les exigences de plongeurs sont les mêmes pour les filles et les garçons.
- Les catégories « D1 » et « D2 » partageront la même période d'échauffement.
- L'épreuve « D1 » se déroulera en premier, suivi par l'épreuve « D2 », avec une pause de 10 minutes entre les deux épreuves.
- Les listes de plongeurs doivent suivre l'ordre des plongeurs présenté dans le tableau des plongeurs préliminaires de la catégorie « D » (Tableau 1).

3.1.2.1 Épreuves préliminaires au 1m et 3m pour la catégorie « D1 ».

- Les plongeurs de la catégorie « D1 » exécuteront cinq (5) plongeurs tel que présenté dans le tableau des plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « D » (Tableau 1).
- Les coefficients de difficultés (CD) utilisés, sont prescrits dans le tableau des épreuves préliminaires de la catégorie « D » (Tableau 1).

3.1.2.2 Épreuves préliminaires à 1m et 3m pour la catégorie « D2 ».

- Les plongeurs de la catégorie « D2 » exécuteront sept (7) plongeurs tel que présenté dans le tableau des plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « D » (Tableau 1).
- Lorsqu'un choix de plongeon est proposé, le plongeur doit en choisir un, mais doit respecter l'ordre des plongeurs (par exemple, dans le Tableau 1, le plongeon no 6 indique un choix de plongeurs).
- Les CD utilisés sont prescrits dans le tableau des plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « D » (Tableau 1).

3.1.2.3 Épreuves préliminaires à la plateforme pour la catégorie « D1 »

- Les plongeurs de la catégorie « D1 » exécuteront cinq (5) plongeurs tel que présenté dans le tableau des plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « D » (tableau 1)
- Les plongeurs peuvent utiliser la plateforme de 3m ou la plateforme de 5m lors des compétitions de qualification.
- Les plongeurs doivent utiliser la plateforme de 5m lors des championnats nationaux junior développement.
- Les CD utilisés sont prescrits dans le tableau des plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « D » (Tableau 1).

3.1.2.4 Épreuves préliminaires à la plateforme pour la catégorie « D2 ».

- Les plongeurs de la catégorie « D2 » exécuteront huit (8) plongeurs tel que présenté dans le tableau des plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « D » (Tableau 1).
- Lorsqu'un choix de plongeon est proposé, le plongeur doit en choisir un, mais doit respecter l'ordre des plongeurs (par exemple, dans le Tableau 1, le plongeon no 6 indique un choix de plongeurs).
- Les plongeurs doivent utiliser la plateforme de 5m ou de 7,5m.
- Les CD utilisés sont prescrits dans le tableau des plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « D » (Tableau 1).

TABLEAU 1

TABLEAU DES PLONGEONS DES ÉPREUVES PRÉLIMINAIRES - CATÉGORIE « D »
Doivent être exécutés dans l'ordre prescrit dans le tableau

Préliminaires D1 - 1m			Préliminaires D1 - 3m			Préliminaires D1 - Plateforme		
Ordre des plongeurs	No du plongeur	CD prescrit	Ordre des plongeurs	No du plongeur	CD prescrit	Ordre des plongeurs	No du plongeur	CD prescrit
1	101C	1.6	1	101C	1.6	1	101C	1.6
2	201C	1.6	2	201C	1.6	2	201C	1.6
3	301C	1.6	3	301C	1.6	3	301C	1.6
4	401C	1.6	4	401C	1.6	4	401C	1.6
5	103C	1.6	5	103C	1.6	5	103C	1.6
Préliminaires D2 - 1m			Préliminaires D2 - 3m			Préliminaires D2 - Plateforme		
Ordre des plongeurs	No du plongeur	CD prescrit	Ordre des plongeurs	No du plongeur	CD prescrit	Ordre des plongeurs	No du plongeur	CD prescrit
1	101C	1.6	1	101C ou 101B	1.6	1	101C ou 101B	1.6
2	101B	1.6	2	201C	1.6	2	201C	1.6
3	201C	1.6	3	301C	1.6	3	301C	1.6
4	301C	1.6	4	401C ou 401B	1.6	4	401C ou 401B	1.6
5	401C	1.6	5	103C	1.6	5	103C	1.6
6	401B	1.6	6	203C ou 303C	1.9	6	600A ou 612B ou 622C ou 622B	1.9
7	103C	1.6	7	403C	1.9	7	203C ou 303C	1.9
						8	403C	1.9

3.1.3 Épreuves finales pour la catégorie « D ».

3.1.3.1 Huit (8) plongeurs seront qualifiés pour la finale.

- Les trois (3) premiers plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « D1 ».
- Les cinq (5) premiers plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « D2 ».
- S'il y a une place qui n'est pas comblée pour la finale (nombre insuffisant de plongeurs en catégorie « D1 » ou « D2 »), le(s) plongeur(s) suivants dans l'ordre du classement des épreuves préliminaires seront qualifiés pour les épreuves finales.
- Les exigences de plongeurs sont les mêmes pour les filles et les garçons.

3.1.3.2 Épreuve finale à 1m, 3m et à la plateforme pour la catégorie « D ».

- Les plongeurs doivent exécuter six (6) plongements choisis dans le tableau des plongements des épreuves finales de la catégorie « D » (Tableau 2).
- Les six (6) plongements doivent être de numéros différents.
- Pour l'épreuve au 1m, les plongeurs peuvent choisir aucun ou au maximum un seul plongement parmi ces trois plongements : 202C, 302C, 402C.
- Les quatre (4) premiers plongements :
 - Chaque plongement se verra assigner un CD de 1.6.
 - Quatre (4) groupes doivent être représentés.
- Les deux (2) derniers plongements :
 - Les CD de la FINA sont utilisés.
 - Deux (2) groupes doivent être représentés.

TABLEAU 2

TABLEAU DES PLONGEONS DES ÉPREUVES FINALES DE LA CATÉGORIE « D »

FINALE DE LA CATEGORIE « D » au 1m					FINALE DE LA CATEGORIE « D » au 3m				
101C	201C	301C	401C	5122D	101C	201C	301C	401C	5132D
101B	201B	301B	401B	5132D	101B	201B	301B	401B	5231D
103C	202C*	302C*	402C*	5221D	103C	203C	303C	403C	
103B	203C	303C	403C		103B	203B	303B	403B	
104C					105C				
104B									

* Seulement un parmi ces trois plongeurs 202C, 302C, 402C est autorisé en finale.

FINALES DE LA CATÉGORIE – « D » à la PLATEFORME									
Plat.	No du plongeur	Plat.	No du plongeur	Plat.	No du plongeur	Plat.	No du plongeur	Plat.	No du plongeur
5m, 7,5m	101C	5m, 7,5m	201C	5m, 7,5m	301C	5m, 7,5m	401C	5m, 7,5m	600A
5m, 7,5m	101B	5m, 7,5m	201B	5m, 7,5m	301B	5m, 7,5m	401B	5m, 7,5m	612B
5m, 7,5m	103C	5m	203C	5m	303C	5m, 7,5m	403C	5m, 7,5m	622C
5m, 7,5m	103B	5m	203B			5m, 7,5m	403B	5m, 7,5m	622B
5m, 7,5m	105C	7,5m	205C			7,5m	405C	5m, 7,5m	5231D
7,5m	105B							5m, 7,5m	5132D

3.1.4 Résultats finaux et pointages pour la catégorie D. (Trois (3) séries de résultats seront publiées)

3.1.4.1 Résultats de la finale pour la catégorie « D »

- Le classement sera établi en fonction des points obtenus lors de finale uniquement.
- Seulement les huit (8) finalistes feront partis du classement de la final « D ».

3.1.4.2 Résultats des préliminaires de la catégorie « D1 »

3.1.4.3 Résultats des préliminaires de la catégorie « D2 ».

3.1.5 Prix.

3.1.5.1 Ils seront présentés pour la finale de la catégorie « D » seulement.

3.2 Exigences pour la catégorie « C »

3.2.1 Catégories d'âge. (Tableau 7)

- « C1 », 12 ans dans l'année de compétition
- « C2 », 13 ans dans l'année de compétition
- Catégorie d'âge pour la durée du livre des règlements, voir le Tableau 7.

3.2.2 Épreuves préliminaires pour la catégorie « C ».

- Il y aura une épreuve préliminaire « C1 » et une épreuve préliminaire « C2 ».
- Les exigences de plongeurs sont les mêmes pour les filles et les garçons.
- Les catégories « C1 » et « C2 » partageront la même période d'échauffement.
- L'épreuve « C1 » se déroulera en premier, suivi par l'épreuve « C2 », avec une pause de 10 minutes entre les deux épreuves.
- Les listes de plongeurs doivent suivre l'ordre des plongeurs présentés dans le tableau des plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « C » (Tableau 3a et 3b).

3.2.2.1 Épreuves préliminaires au 1m et 3m pour les catégories « C1 » et « C2 ».

- Les plongeurs des catégories « C1 » et « C2 » exécuteront huit (8) plongeurs tel que présentés dans le tableau des épreuves préliminaires de la catégorie « C » (Tableau 3a et 3b).
- Lorsqu'un choix de plongeur est proposé, le plongeur doit en choisir un, mais doit respecter l'ordre des plongeurs (par exemple, dans le Tableau 3a, le plongeur no 1 indique un choix de plongeurs).
- Les CD utilisés sont prescrits dans les tableaux des plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « C » (Tableau 3a et 3b).

3.2.2.2 Épreuve préliminaire à la plateforme pour les catégories « C1 » et « C2 ».

- Les plongeurs des catégories « C1 » et « C2 » exécuteront neuf (9) plongements tel que présentés dans le tableau des plongements préliminaires de la catégorie « C » (Tableau 3a et 3b).
- Lorsqu'un choix de plongement est proposé, le plongeur doit en choisir un, mais doit respecter l'ordre des plongements (par exemple, dans le Tableau 3a, le plongement no 1 indique un choix de plongements).
- Les plongeurs peuvent utiliser la plateforme de 5m ou la plateforme de 7.5m comme indiqué dans le tableau des plongements des épreuves préliminaires de la catégorie « C » (Tableau 3a et 3b).
- Les CD utilisés sont prescrits dans les tableaux des plongements des épreuves préliminaires de la catégorie « C » (Tableau 3a et 3b).

AVIS : si seulement une hauteur de plateforme est indiquée pour un plongeur spécifique, uniquement cette hauteur peut être utilisée.

TABEAU 3a									
TABEAU DES PLONGEURS DES ÉPREUVES PRÉLIMINAIRES DE LA CATÉGORIE « C1 »									
Préliminaires C1 - 1m			Préliminaires C1 - 3m			Préliminaires C1 - Plateforme			
Ordre des plongeurs	No du plongeur	CD prescrit	Ordre des plongeurs	No du plongeur	CD prescrit	Ordre des plongeurs	Niveau de la plateforme	No du plongeur	CD prescrit
1	101B ou 103C ou 103 B	1.6	1	101B ou 103C ou 103B	1.6	1	5m, 7.5m	101B ou 103C ou 103B	1.6
2	201C ou 201B	1.6	2	201C ou 201B	1.6	2	5m, 7.5m	201C ou 201B	1.6
3	301C ou 301B	1.6	3	301C ou 301B	1.6	3	5m, 7.5m	301C ou 301B	1.6
4	401B	1.6	4	403C ou 403B	1.6	4	5m, 7.5m	401B	1.6
	401A	1.9	5	5132D ou 5231D ou 5331D	1.6	5	5m, 7.5m	612B ou 622C ou 622B	1.6
5	5122D ou 5132D ou 5221D ou 5231D ou 5223D	1.6	6	105C ou 105B	1.9	6	5m, 7.5m	103C ou 103B ou	1.6
6	104C ou 104B	1.9	7	203C	1.9		5m, 7.5m	105C ou	1.9
7	203C ou 303C	1.9	8	303C	1.9		7.5m	105B	1.9
8	403C	1.9				7	5m	203C	1.9
						8	5m	303C	1.9
						9	5m, 7.5m	403C ou 403B	1.9

TABEAU 3b											
TABEAU DES PLONGEONS DES ÉPREUVES PRÉLIMINAIRES DE LA CATÉGORIE « C2 »											
Préliminaires C2 à 1m			Préliminaires C2 à 3m			Préliminaires C2 à la Plateforme					
Ordre des plongeurs	No du plongeur	CD prescrit	Ordre des plongeurs	No du plongeur	CD prescrit	Ordre des plongeurs	Niveau de la plateforme	No du plongeur	CD prescrit		
1	101B ou 103C ou 103B	1.6	1	101B ou 103C ou 103B	1.6	1	5m, 7.5m	101B ou 103C ou 103B	1.6		
2	201C ou 201B	1.6	2	201C ou 201B	1.6	2	5m, 7.5m	201C ou 201B	1.6		
3	301C ou 301B	1.6	3	301C ou 301B	1.6	3	5m, 7.5m	301C ou 301B	1.6		
4	401A	1.6	4	403C ou 403B	1.6	4	5m, 7.5m	403C ou 403B	1.6		
5	5122D ou 5221D ou 5132D ou 5231D ou 5331D ou 5223D	1.6	5	5231D ou 5331D ou 5132D	1.6	5	5m, 7.5m	612B ou 622C ou 622B	1.6		
6	104C ou 104B ou 105C	1.9	6	105C ou 105B	1.9	6	5m, 7.5m	5231D ou 5132D	1.6		
7	203C ou 303C	1.9	7	203C ou 203B	1.9	7	5m, 7.5m	105C	1.9		
8	403C	1.9	8	303C ou 303B	1.9		7.5m	105B	1.9		
						8	5m	203C ou 203B	1.9		
						9	5m	303C	1.9		

3.2.3 Épreuves finales pour la catégorie « C ».

- Dix (10) plongeurs seront qualifiés pour la finale.
- Les quatre (4) premiers plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « C1 ».
- Les six (6) premiers plongeurs des épreuves préliminaires de la catégorie « C2 ».
 - S'il y a une place n'est pas comblée pour la finale (nombre insuffisant de plongeurs en catégorie « C1 » ou « C2 »), le(s) plongeur(s) suivants dans l'ordre du classement des épreuves préliminaires seront qualifiés pour les épreuves finales.
- Les exigences de plongeurs sont les mêmes pour les filles et les garçons.

3.2.3.1 Épreuves finales à 1m et 3m pour la catégorie « C ».

- Les plongeurs doivent exécuter huit (8) plongeurs choisis dans le tableau des plongeurs des épreuves finales de la catégorie « C » (Tableau 4).
- Les huit (8) plongeurs doivent être de numéros différents.
- Les cinq (5) premiers plongeurs.
 - Chaque plongeur se verra assigner un CD de 1.6.
 - Cinq (5) groupes doivent être représentés.
- Les trois (3) derniers plongeurs.
 - Les CD de la FINA sont utilisés.
 - Trois (3) groupes doivent être représentés.
 - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 100 ou 400.
 - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 200 ou 300.

3.2.3.2 Épreuve finale à la plateforme pour la catégorie « C ».

- Les plongeurs doivent exécuter sept (7) plongeurs choisis dans le tableau des phases finales de la catégorie « C » (Tableau 4).
- Les sept (7) plongeurs doivent être de numéros différents.
- Cinq (5) groupes doivent être représentés.
- Les quatre (4) premiers plongeurs
 - Chaque plongeur se verra assigner un CD de 1.6.
 - Quatre (4) groupes doivent être représentés.
- Les trois (3) derniers plongeurs
 - Les CD de la FINA sont utilisés.
 - Trois (3) groupes doivent être représentés.
 - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 100 ou 400.
 - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 200 ou 300.

TABLEAU 4 : TABLEAU DES PLONGEURS DES ÉPREUVES FINALES DE LA CATÉGORIE « C »									
Finales de la catégorie « C » à 1m					Finales de la catégorie « C » à 3m				
101C	201C	301C	401C	5122D	101C	201C	301C	401C	5132D
101B	201B	301B	401B	5132D	101B	201B	301B	401B	5231D
103C	203C	303C	401A	5221D	103C	203C	303C	403C	5331D
103B	203B	303B	403C	5331D	103B	203B	303B	403B	5233D
104C			403B	5231D	105C	205C	305C	405C	5333D
104B				5233D	105B				5134D
105C				5333D					
105B				5134D					
Finales de la catégorie « C » à la plateforme									
Plat.	No du plongeur	Plat.	No du plongeur	Plat.	No du plongeur	Plat.	No du plongeur	Plat.	No du plongeur
5m, 7.5m	101B	5m, 7.5m	201C	5m, 7.5m	301C	5m, 7.5m	401B	5m, 7.5m	612B
5m, 7.5m	103C	5m, 7.5m	201B	5m, 7.5m	301B	5m, 7.5m	403C	5m, 7.5m	622C
5m, 7.5m	103B	5m	203C	5m	303C	5m, 7.5m	403B	5m, 7.5m	622B
5m, 7.5m	105C	5m	203B	7.5m	305C	7.5m	405C	7.5m	624C
5m, 7.5m	105B	7.5m	205C					5m, 7.5m	5231D
								5m, 7.5m	5132D
								7.5m	5233D

3.2.4 Résultats finaux et pointages. (Trois (3) séries de résultats seront publiées.)

3.2.4.1 Résultats de la finale pour la catégorie « C ».

- Le classement sera établi en fonction des points obtenus en finale.
- Seulement les dix (10) finalistes seront classés.

3.2.4.2 Résultats de la catégorie « C1 ».

3.2.4.3 Résultats de la catégorie « C2 ».

3.2.5 Prix.

3.2.5.1 Ils seront présentés pour la finale de la catégorie « C » seulement.

3.3 PROCÉDURES DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIOR DÉVELOPPEMENT POUR LES CATÉGORIES D'ÂGE « C » ET « D »

3.3.1 Les plongeurs doivent réussir les standards de qualification identifiés dans le tableau des critères de qualification nationale junior développement (Tableau 5).

3.3.2 Les plongeurs doivent réussir les critères deux fois.

OU

3.3.3 Les plongeurs doivent réussir 110% ou plus des critères une fois.

3.3.4 Qualification pour la catégorie « D ».

- Le plongeur doit atteindre les standards de qualification lors des épreuves préliminaires avec une liste de plongeurs telle que spécifiée dans le Tableau 1.
- Pour se qualifier au 1m, le plongeur doit aussi se qualifier au 3m ou à la plateforme.
- Pour se qualifier au 3m, le plongeur doit aussi se qualifier au 1m ou à la plateforme.
- Pour se qualifier au la plateforme, le plongeur n'a pas besoin de se qualifier pour les autres épreuves.

3.3.5 Qualification pour la catégorie « C ».

- Le plongeur doit atteindre les standards de qualification lors des épreuves préliminaires avec une liste de plongeurs telle que spécifiée dans le tableau 3.
- Pour se qualifier au 1m, le plongeur doit aussi se qualifier au 3m ou à la plateforme.
- Pour se qualifier au 3m, le plongeur n'a pas besoin de se qualifier pour les autres épreuves.

Pour se qualifier au la plateforme, le plongeur n'a pas besoin de se qualifier pour les autres épreuves

TABLEAU 5							
STANDARDS DE QUALIFICATION							
POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIOR DÉVELOPPEMENT							
	100% - doit être réussi 2 fois			OU	110% ou plus – doit être réussi une fois		
	1m	3m	Plat		1m	3m	Plat
D1 Filles et garçons	140	140	140		154	154	154
D2 Filles et garçons	200	205	235		220	225	258
C1 Filles et garçons	235	235	265		258	258	291
C2 Filles et garçons	240	240	270		264	264	297

3.4 Exigences pour la catégorie « B »

3.4.1 Catégorie d'âge (Tableau 7)

- 14 ou 15 ans dans l'année de compétition.
- Catégories d'âge pour la durée du livre des règlements, voir le Tableau 7.

3.4.2 Épreuves préliminaires pour la catégorie « B ».

- Les coefficients de difficulté (CD) de la FINA sont utilisés pour tous les plongeurs.
- Dans toutes les épreuves, les plongeurs doivent être de numéros différents.

- Les entrées dans l'eau par les pieds ne sont pas autorisées à l'exception des plongeurs 104C, 104B et 5223D au 1m).

3.4.2.1 Épreuves préliminaires au 1m et 3m pour les filles et les garçons de la catégorie « B ».

- Les exigences de plongeurs sont les mêmes pour les filles et les garçons.
- Les plongeurs doivent exécuter neuf (9) plongeurs.
- Les cinq (5) premiers plongeurs
 - Cinq (5) groupes doivent être représentés.
 - La limite de CD pour le 1m est 9.0.
 - La limite de CD pour le 3m est 9.5.
- Les quatre (4) derniers plongeurs sont sans limite de CD.
 - Quatre (4) groupes doivent être représentés.

3.4.2.2 Épreuve préliminaire à la plateforme pour les filles de la catégorie « B ».

- Les plongeuses doivent exécuter sept (7) plongeurs.
- Les sept (7) plongeurs doivent couvrir cinq (5) groupes différents.
- Les quatre (4) premiers plongeurs.
 - La limite de CD est de 7.6.
 - Quatre (4) groupes doivent être représentés.
- Les trois (3) derniers plongeurs sont sans limite de CD.
 - Trois (3) groupes doivent être représentés.
 - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 100 ou 400.
 - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 200 ou 300.

3.4.2.3 Épreuves préliminaires à la plateforme pour les garçons de la catégorie « B ».

- Les plongeurs doivent exécuter huit (8) plongeurs.
- Les huit (8) plongeurs doivent couvrir cinq (5) groupes différents.
- Les quatre (4) premiers plongeurs.
 - La limite de CD est de 7.6.
 - Quatre (4) groupes doivent être représentés.
- Les quatre (4) derniers plongeurs sont sans limite de CD.
 - Quatre (4) groupes doivent être représentés.
 - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 100 ou 400.
 - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 200 ou 300.
 - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 5000, 600 ou 6000.

3.4.3 Épreuves finales de la catégorie « B ».

- Les douze (12) premiers plongeurs de l'épreuve préliminaire seront qualifiés pour les épreuves finales.
- Les CD de la FINA sont utilisés.
- Les entrées à l'eau par les pieds ne sont pas autorisées à l'exception des plongeurs 104C, 104B et 5223D au 1m

3.4.3.1 Épreuves finales au 1m et 3m pour les filles et les garçons de la catégorie « B ».

- Les exigences de plongeurs sont les mêmes pour les filles et les garçons.

- Les plongeurs doivent exécuter quatre (4) plongeurs sans limite de CD.
- Quatre (4) groupes doivent être représentés

3.4.3.2 Épreuve finale à la plateforme pour les filles de la catégorie « B ».

- Les plongeuses doivent exécuter trois (3) plongeurs.
- Trois (3) groupes doivent être représentés.
- Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 100 ou 400.
- Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 200 ou 300.
- Cinq (5) groupes doivent être représentés dans les plongeurs avec limite de CD des préliminaires et les plongeurs sans limite de CD de la finale.

3.4.3.3 Épreuve finale à la plateforme pour les garçons de la catégorie « B ».

- Les plongeurs doivent exécuter quatre (4) plongeurs.
- Quatre (4) groupes doivent être représentés.
- Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 100 ou 400.
- Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 200 ou 300.
- Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 500, 600 ou 6000.
- Cinq (5) groupes doivent être représentés dans les plongeurs avec limite de CD des préliminaires et les plongeurs sans limite de CD de la finale

3.4.3.4 Résultats finaux des épreuves au 1m, 3m et à la plateforme.

- Les pointages finaux à l'issue de la finale seront déterminés en additionnant les pointages des plongeurs avec limite de CD de l'épreuve préliminaire et des plongeurs sans limite de CD de l'épreuve finale.
- Le classement final sera établi avec les pointages finaux obtenus lors de la finale.

3.5 Exigences pour la catégorie « A »

3.5.1 Catégorie d'âge.

- 16, 17 ou 18 ans dans l'année de compétition.
- Catégories d'âge pour la durée du livre des règlements, voir le Tableau 7.

3.5.2 Épreuves préliminaires de la catégorie « A ».

- Les coefficients de difficulté (CD) de la FINA sont utilisés pour tous les plongeurs.
- Dans toutes les épreuves, les plongeurs doivent être de numéros différents.
- Les entrées à l'eau par les pieds ne sont pas autorisées.

3.5.3 Épreuves préliminaires au 1m et 3m pour les filles et les garçons de la catégorie « A »

- Les exigences de plongeurs sont les mêmes pour les filles et les garçons.
- Les plongeurs exécuteront dix (10) plongeurs.
- Les cinq (5) premiers plongeurs.
 - Cinq (5) groupes doivent être représentés.
 - La limite de CD pour le 1m est 9.0.

- La limite de CD pour le 3m est 9.5.
- Les cinq (5) derniers plongeurs sont sans limite de CD.
 - Cinq (5) groupes doivent être représentés.

3.5.4 Épreuve préliminaire à la plateforme pour les filles de la catégorie « A ».

- Les plongeuses exécuteront huit (8) plongeurs.
- Les huit (8) plongeurs doivent couvrir cinq (5) groupes différents.
- Les quatre (4) premiers plongeurs.
 - La limite de CD est de 7.6.
 - Quatre (4) groupes doivent être représentés.
- Les quatre (4) derniers plongeurs sont sans limite de CD.
 - Quatre (4) groupes doivent être représentés.
 - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 100 ou 400.
 - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 200 ou 300.
 - Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 5000, 600 ou 6000.

3.5.5 Épreuve préliminaire à la plateforme pour les garçons de la catégorie « A ».

- Les plongeurs exécuteront neuf (9) plongeurs.
- Les neuf (9) plongeurs doivent couvrir six (6) groupes différents.
- Les quatre (4) premiers plongeurs.
 - La limite de CD est de 7.6.
 - Quatre (4) groupes doivent être représentés.
- Les cinq (5) derniers plongeurs sont sans limite de CD.
 - Cinq (5) groupes doivent être représentés

3.5.6 Épreuves finales de la catégorie « A ».

- Les douze (12) premiers plongeurs de l'épreuve préliminaire seront qualifiés pour les épreuves finales.
- Les CD de la FINA sont utilisés.
- Les plongeurs doivent avoir un minimum de une rotation et demie (11/2)
- Les entrées à l'eau par les pieds ne sont pas autorisées.

3.5.6.1 Épreuves finales au 1m et 3m pour les filles et les garçons de la catégorie « A ».

- Les exigences de plongeurs sont les mêmes pour les filles et les garçons.
- Les plongeurs devront exécuter cinq (5) plongeurs sans limite de CD.
- Cinq (5) groupes doivent être représentés.

3.5.6.2 Épreuve finale à la plateforme pour les filles de la catégorie « A ».

- Les plongeuses doivent exécuter quatre (4) plongeurs sans limite de CD.
- Quatre (4) groupes doivent être représentés.
- Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 100 ou 400.
- Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 200 ou 300.
- Au moins un (1) plongeur doit être du groupe 5000, 600 ou 6000.
- Cinq (5) groupes doivent être représentés dans les plongeurs avec limite de CD de l'épreuve préliminaire et les plongeurs sans limite de CD de la finale.

3.5.6.3 Épreuve finale à la plateforme pour les garçons de la catégorie « A ».

- Les plongeurs doivent exécuter cinq (5) plongeurs.
- Cinq (5) groupes doivent être représentés.
- Les six (6) groupes doivent être représentés dans les plongeurs avec limite de CD de l'épreuve préliminaires et les plongeurs sans limite de CD de la finale.

3.5.6.4 Résultats finaux des épreuves à 1m, 3m et à la plateforme.

- Les pointages finaux à l'issue de la finale seront déterminés en additionnant les pointages des plongeurs avec limite de CD de l'épreuve préliminaire et des plongeurs sans limite de CD de l'épreuve finale.
- Le classement final sera établi avec les pointages finaux obtenus lors de la finale.

3.6 Procédure de qualification pour les championnats nationaux junior élite pour les catégories d'âge « A » et « B »

3.6.1 Les plongeurs doivent réussir les standards de qualification identifiés dans le tableau des critères de qualification nationale junior élite (Tableau 6)

3.6.1.1 Les plongeurs doivent réussir les critères deux fois

OU

3.6.1.2 Les plongeurs doivent réussir 110% ou plus des critères une fois

3.6.2 Pour être admissible à participer aux championnats nationaux juniors élite

- Pour se qualifier pour le 1m, le plongeur doit aussi se qualifier pour le 3m ou la plateforme
- Pour se qualifier pour le 3m, le plongeur n'a pas besoin de se qualifier pour les autres épreuves
- Pour se qualifier pour la plateforme le plongeur n'a pas besoin de se qualifier pour les autres épreuves

TABLEAU 6							
TABLEAU DES CRITÈRES DE QUALIFICATION NATIONALE JUNIOR ÉLITE							
	100% - doit être réussi 2 fois			OU	110% ou plus – réussi une fois		
	1m	3m	Plat		1m	3m	Plat
Filles A	355	390	300		390	429	330
Filles B	300	315	235		330	346	258
Garçons A	370	395	350		407	434	385
Garçons B	300	315	265		330	346	291

3.7 Plongeon Synchronisé

3.7.1 Il y aura une épreuve de plongeon synchronisé combinée « A/B » qui aura lieu au 3m et à la plateforme pour les garçons et les filles (4 épreuves au total). Les règlements de la FINA seront appliqués pour ces 4 épreuves (DAG 3.1) avec les ajouts suivants :

- Tous les plongeurs doivent être exécutés au 10m pour les épreuves en plongeon synchronisé à la plateforme.
- Un coefficient de difficulté minimum sera établi pour les 3 derniers plongeurs :
- Pour l'épreuve de plongeon synchronisé à 3m le coefficient de difficulté minimum est de 7.9.
- Pour l'épreuve de plongeon synchronisé à la plateforme le coefficient de difficulté minimum est de 8.1.

4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

4.1. Un plongeur ne peut participer qu'aux épreuves qui englobent son groupe d'âge.

TABLEAU 7				
CATÉGORIE D'ÂGE EN FONCTION DES ANNÉES DE NAISSANCE				
	2018	2019	2020	2021
CATEGORIE « A »	2000, 2001, 2002	2001, 2002, 2003	2002, 2003, 2004	2003, 2004, 2005
CATEGORIE « B »	2003 ou 2004	2004 ou 2005	2005 ou 2006	2006 ou 2007
CATEGORIE « C2 »	2005	2006	2007	2008
CATEGORIE « C1 »	2006	2007	2008	2009
CATEGORIE « D2 »	2007	2008	2009	2010
CATEGORIE « D1 »	2008 ou plus tard	2009 ou plus tard	2010 ou plus tard	2011 ou plus tard

4.2. Afin d'être admissible à une épreuve lors de ce Championnat, un plongeur devra s'être qualifié en respectant un (1) ou plusieurs des critères suivants

4.2.2. Tout plongeur médaillé au 3 mètres ou à la plateforme aux Championnats du Monde Junior sera automatiquement qualifié pour les Championnats Nationaux Junior - Élite de la saison suivante, pour toutes les épreuves;

4.2.3. Tout plongeur médaillé d'or au 3 mètres ou à la plateforme aux Championnats Panaméricains juniors sera automatiquement qualifié pour les Championnats Nationaux Junior - Élite de la saison suivante, pour toutes les épreuves;

4.2.4. Les plongeurs juniors qui ont atteint les standards pour une qualification à un Grand Prix seront automatiquement qualifiés pour les Championnats Nationaux Juniors (Élite ou Développement) de l'année en cours, pour toutes les épreuves;

4.2.5. Tout plongeur qui s'est classé dans les huit (8) premiers lors des Championnats nationaux seniors et a obtenu le standard senior dans une épreuve durant la saison de plongeon courante sera admissible pour cette épreuve ;

Tout plongeur qui est présentement membre de l'équipe nationale senior canadienne de plongeon.

4.2.6. Tout plongeur atteignant le standard Junior national, tel que défini par le Tableau de qualification de développement national pour les juniors (R-4 3.3) et la Règle de qualification nationale pour les juniors élite (R-4 3.6) dans les douze (12) mois précédant l'épreuve sera qualifié pour cette épreuve.

4.2.6.1. Les tableaux des standards de qualification se retrouvent dans les Tableaux 5 et 6.

5. NORMES DE POINTAGE JUNIOR

TABLEAU 5							
STANDARDS DE QUALIFICATION							
POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIOR DÉVELOPPEMENT							
	100% - doit être réussi 2 fois			OU	110% ou plus – doit être réussi une fois		
	1m	3m	Plat		1m	3m	Plat
D1 Filles et garçons	140	140	140		154	154	154
D2 Filles et garçons	200	205	235		220	225	258
C1 Filles et garçons	235	235	265		258	258	291
C2 Filles et garçons	240	240	270		264	264	297

TABLEAU 6							
TABLEAU DES CRITÈRES DE QUALIFICATION NATIONALE JUNIOR ÉLITE							
	100% - doit être réussi 2 fois			OU	110% ou plus – réussi une fois		
	1m	3m	Plat		1m	3m	Plat
Filles A	355	390	300		390	429	330
Filles B	300	315	235		330	346	258
Garçons A	370	395	350		407	434	385
Garçons B	300	315	265		330	346	291

6. PRIX

6.1 Des médailles seront fournies par l'association et présentées par le comité hôte, aux plongeurs qui se classent dans les trois (3) premières places dans chaque épreuve de chaque groupe d'âge. Des récompenses appropriées pour les finalistes restants, seront fournies et présentées par le comité hôte, aux autres plongeurs finalistes dans chaque épreuve de chaque groupe d'âge.

6.1.1 Tous les finalistes seront honorés lors de la cérémonie de remise des médailles.

6.2. De plus, un fanion de championnat sera fourni par l'Association et remis par le comité hôte au club dont les membres réunis ont obtenu le plus grand nombre de points en incluant toutes les épreuves présentées dans le cadre du championnat. Ces points seront déterminés à la lumière du classement global de chaque plongeur dans chaque épreuve, dans chaque groupe d'âge.

6.3. Les récompenses des plongeurs les plus exceptionnels.

6.3.1. Une récompense pour le plongeur exceptionnel de chaque catégorie d'âge (hommes et femmes) des championnats nationaux juniors sera donnée par Plongeon Canada.

6.3.1.1. Les plongeurs éligibles doivent participer aux trois épreuves (1 mètre, 3 mètres et plate-forme).

6.3.1.2. Les points acquis dans les trois (3) épreuves seront additionnés ensemble pour chaque plongeur.

6.3.1.3. Le plongeur avec le plus de points sera nommé le plongeur exceptionnel pour cette catégorie d'âge.

6.3.1.4. En cas d'égalité, les deux plongeurs recevront la récompense.

6.3.1.5. Les participants non canadiens sont admissibles à ces prix.

6.4. Prix Isabel Warren

6.4.1. Un prix pour l'athlète ayant les meilleurs résultats à la suite des plongeurs de base dans la catégorie fille B ou Garçons B sera octroyé. Ce prix est présenté par Etobicoke Diving Club et est financé par la Fondation Isabel Warren.